VILLE DE BAUVIN

Flash info

ZOOM SUR :

Fonctionnement de la bibliothèque

POURQUOI AVOIR QUITTE LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ?

Vous n'êtes pas sans savoir que la CCHD va fusionner, le 15 mars, avec la MEL. Cette fusion à marche forcée, non désirée par Bauvin dans un laps de temps si court, a des conséquences pour notre commune. De nombreuses compétences, assumées jusqu'à présent par la CCHD, ne le seront plus par la MEL. Cela va se concrétiser par leur retour dans les budgets de chacune des 5 communes.

Bien sûr, certains opposeront que le retour de ces compétences sera compensé par une somme versée aux communes. Cette attribution de compensation, en ce qui concerne la bibliothèque, s'élève pour BAUVIN à 45 000 €. Elle comprend le salaire chargé de l'agent, les frais d'entretien du local, le renouvellement des livres, des revues et des abonnements… Deuxième chose à savoir : à l'avenir, cette somme* ne changera plus jamais… Donc, vous venez de comprendre que cette somme de 45 000 € ne suffirait pas dans les années qui viennent et qu'il faudra à la Municipalité aller chercher, annuellement, toujours plus d'argent dans le budget communal.

En incluant le coût de l'adhésion au réseau d'Annœullin ces 45 000€ ne suffisent pas.

Donc, nous avons décidé de quitter le réseau des médiathèques au 1er janvier et de fonctionner de manière autonome, et ce de manière provisoire, pour plusieurs raisons :

- **Raisons financières**, principalement, et vous l'aurez compris,
- **Se donner le temps d'étudier les propositions d'autres partenaires voisins,**
- **Inclure**, à l'avenir, **la bibliothèque dans une politique culturelle globale,**
- Volonté de garder la **maîtrise de nos heures d'ouverture** au public,
- La mission de notre agent du patrimoine ne se limitant pas aux emprunts de livres, nous voulons **faire perdurer les actions auprès des jeunes** scolarisés (heures du conte…) ou accueillis dans nos centres de loisirs sans subir des choix venus d'ailleurs,
- La **maîtrise des thèmes choisis** pour des expositions ou pour toutes les autres activités sans les contraintes imposées d'un réseau que nous aurions plus souvent subies que partagées.

Notre volonté est, une nouvelle fois, de ne pas nous précipiter. **Nous souhaitons vous proposer** à l'avenir **la meilleure offre possible**. Le Conseil Municipal a voté l'adhésion à cette formule transitoire à la bibliothèque à 10€. Celles et ceux qui le souhaiteraient peuvent toujours adhérer individuellement au réseau d'Annœullin.

*L'impact de la fusion :

Une dotation de solidarité urbaine, dont nous ne pouvons pas encore chiffrer exactement le montant, sera certes versée, aux communes mais aujourd'hui ce dont nous sommes sûrs :

1. Le budget communal doit reprendre 27 000 € d'emprunt annuel de la CCHD et ceci jusqu'en 2035.

Édition Janvier 2020 - I.P.N.S. - Ne pas jeter sur la voie publique

② Le fait d'intégrer une structure riche (la MEL) va faire baisser nos dotations de solidarité accordées par l'Etat. Personne n'est capable aujourd'hui de dire ce que le Budget de BAUVIN va perdre. Donc il faut être prudent.

③ Nous reprenons (rappelez-vous que les compensations d'aujourd'hui sont figées et n'augmenteront plus jamais alors que les charges, elles, continueront d'augmenter !) :

- Le chauffage des bâtiments communaux
- L'éclairage public
- Le fonctionnement des écoles (fournitures, matériels pédagogique, informatique, classes de neige)
- Du personnel de la CCHD
- Entretien des espaces verts
- Gestion de la salle de tennis et de son Club House
- Instruction urbanisme

Informations pratiques





Le **même service** sera rendu à la population, et vous continuerez à trouver vos romans, BD, revues, CD et films préférés à la bibliothèque de Bauvin.

Pour l'adhésion à la bibliothèque de Bauvin, le tarif voté par le Conseil Municipal est de **10€ à l'année si vous habitez la commune** et de **12€ pour les extérieurs**.

Si vous désirez continuer à fréquenter le réseau de la médiathèque d'Annœullin vous devez y souscrire une autre adhésion.

Les horaires, pour l'instant, restent inchangés. A compter de ce mois, une permanence sera assurée un dimanche par mois. Les prochaines permanences auront lieu ce dimanche 19 janvier et le dimanche 16 février 2020.

Rappel des horaires d'ouverture :

Mardi : 16h à 18h30
Mercredi : 14h30 à 18h30
Vendredi : 16h à 19h
Dimanche : 11h à 12h (selon planning)

